

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 378

15 février 2013

SOMMAIRE

AC Propre S.à r.l.	18135	Financière Daunou 14 S.A.	18114
Adelphi Topco S.à r.l.	18105	International Seafood Holdings S.à r.l. ...	18144
Africa Queen S.A.	18104	Jos. PETIT & Fils	18104
Arena Wealth Management S.A.	18143	Karaté Esch/Alzette	18118
ASA Location S.A.	18111	KBC Lease (Luxembourg) S.A.	18143
Astel Lux	18099	King's Cross Asset Funding 1	18101
Atlantis Location Maritime S.A.	18105	Kings Cross JV S.à r.l.	18100
Axis Investments S.A.	18101	KS&T Ventures S.à r.l.	18137
Bernie Investment S.à r.l.	18105	LUNA Sulzbach S.à r.l.	18108
Bernie Topco S.à r.l.	18106	Luxafina S.A.	18100
BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l.	18104	Luxembourg Coating Resins S.à r.l.	18121
Bocci Holding S.à r.l.	18106	Lux GSCP 6 / GSOP Debt S.à r.l.	18144
Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l.	18140	MGT Holdings S.à r.l.	18098
Bosnia Broadband S.à r.l.	18131	Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l.	18098
BRE/Everbright M6 Canada S.à r.l.	18109	Ozier, Peterse & Associates (Luxembourg) S.à r.l.	18114
BRE/Japan III S.à r.l.	18107	Science in Motion GmbH & Co. KG	18125
BRE/Japan II S.à r.l.	18107	SD Worx	18107
BRE/Japan I S.à r.l.	18109	Summit Partners JMB S.à r.l.	18128
Briboislux S.à r.l.	18111	Venus Finance S.à r.l.	18144
CGI Information Systems and Manage- ment Consultants Luxembourg S.à r.l.	18100	Vodafone International 1 Srl	18108
Cirrus Luxembourg S. à r.l.	18101	Vodafone Luxembourg 5 S.à.r.l.	18103
CynergiLux	18110	Vodafone Operations Services 1 S.à r.l. ..	18102
Depuration Management S.A.	18108	Vodafone Operations Services 2 S.à r.l. ..	18102
Design Consult Luxembourg S.A.	18110	Welinkyou S.à.r.l.	18098
Domaine du Moulin d'Asselborn Srl	18102	Yaletown Borrower Co S.à r.l.	18112
Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques	18143	Zagara Holding S.à r.l.	18103
F.C.E. CAD S.A.	18099	Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.	18103
Fima S.A.	18109	Zimmer Luxembourg II S.à r.l.	18106

Old Lane Luxembourg Master Fund S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sharon CALLAHAN

B Manager

Référence de publication: 2013005554/11.

(130005357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

MGT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 8.107.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.608.

Extrait des Résolutions de l'associé unique de la Société en date du 30 Novembre 2012

L'associé unique de la Société a décidé des modifications suivantes avec effet immédiat:

- D'accepter la démission de Joannes Christianus Lamberthus Van de Sanden en tant que gérant B de la Société;
- De nommer Miroslav Stoev, né le 4 janvier 1976 à Sofia, Bulgarie, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346, Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 30 Novembre 2012.

Jan Willem Overheul

Gérant

Référence de publication: 2013005508/16.

(130005698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Welinkyou S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 164.534.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société à responsabilité limitée «WELINKYOU S.à r.l.», ayant son siège social à L-9990 Weiswampach, 15, Duarrefstrooss,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 164.534,

tenue en date du 27 décembre 2012, suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, enregistré à Diekirch en date du 28 décembre 2012, sous le référence DIE/2012/15478,

que les associés de la société prédite ont modifié la répartition des parts sociales comme suit:

1) Monsieur Lambert Joseph JAKOBS, employé, né à Malmédy (B) le 17 mai 1969, demeurant à B-4783 Saint-Vith, Galhausen 20F, vend avec effet immédiat à Monsieur Xavier DOUTRELEPONT, employé, né à Verviers (B) le 1^{er} juillet 1977, demeurant à B-4834 Goe, rue de l'Invasion 92, six (6) parts de la société prénommée;

2) Monsieur Alfred Lambert JACOBS, couvreur, né à Burg Reuland (B) le 1^{er} novembre 1960, demeurant à B-4790 Burg-Reuland, 93B, Hauptstrasse, vend avec effet immédiat à Monsieur Xavier DOUTRELEPONT, prénommé, vingt-cinq (25) parts de la société prénommée,

3) la société à responsabilité limitée SMC (Sales Management Consulting), RCS B 101.527, avec siège social à L-9991 Weiswampach, 2, am Hock, vend avec effet immédiat à Monsieur Xavier DOUTRELEPONT, prénommé, vingt-cinq (25) parts de la société prénommée.

Ettelbruck, le 9 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2013004985/27.

(130004661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

F.C.E. CAD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1128 Luxembourg, 37, Val Saint André.

R.C.S. Luxembourg B 41.765.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 02 juillet 2012

Démission /Nomination / Confirmation administrateurs

L'assemblée

- prend acte de la démission, avec effet ce jour, de Mademoiselle Floriane GROGNA de ses fonctions d'administrateur de la société;

- nomme Monsieur Thibaut GROGNA, domicilié Quai de l'Ourthe 25 à B-4130 Tilff, eh qualité d'administrateur de la société pour une durée de 6 années expirant lors de l'assemblée générale approuvant les comptes de l'exercice 01/10/2016 au 30/09/2017:

- Confirme Monsieur Eric GROGNA, domicilié Quai de l'Ourthe 25 à B-4130 Tilff, à son poste d'administrateur-délégué. L'assemblée confirme également Madame Suzanne MOONS, domiciliée rue de Linthout 62 à B-1030 Bruxelles, à son poste d'administrateur ainsi que Madame Bernadette DEHALLEUX, domiciliée Quai de l'Ourthe 25 à B-4130 Tilff, à son poste de commissaire.

Les mandats des trois administrateurs et du commissaire, ainsi nommés où confirmés, ont une durée de 6 ans; ils prendront donc fin à l'occasion de l'assemblée générale chargée d'approuver les Comptes de l'exercice du 01/10/2016 au 30/09/2017.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Eric GROGNA Administrateur Délégué

Suzanne MOONS Administrateur

Thibaut GROGNA Administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Pour la société

Eric GROGNA

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013005059/31.

(130004704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Astel Lux, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

R.C.S. Luxembourg B 128.453.

Conformément à l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 25 juin 2007 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

- Société domiciliée:

* ASTEL LUX

* Immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128453

* Dont le siège social sis au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg fait l'objet de la présente dénonciation

- Agent domiciliataire:

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l. ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

et ce avec effet au 1^{er} septembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 janvier 2013.

ATC Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013004997/23.

(130003910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Kings Cross JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.552.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 2 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005067/16.

(130004813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Luxafina S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.279.

—
Extrait de la résolution des actionnaires de la Société prise en date du 13 Novembre 2012

Il a été décidé:

- De nommer Madame Petronella J. S. Dunselman, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 13 Novembre 2012 et pour une période déterminée de 6 ans, en tant que administrateur de la Société.

- De nommer Madame Zamyra H. Cammans, résidant 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 13 Novembre 2012 et pour une période déterminée de 6 ans, en tant que administrateur de la Société.

- De nommer Monsieur Sven Z. Buneck, résidant UB Marques Del Duero, C7 San Pedro De Alcantara 29670 Marbella, Espagne avec effet au 13 Novembre 2012 et pour une période déterminée de 6 ans, en tant que administrateur de la Société.

- D'accepter la démission de Monsieur Vyacheslav Volotovskiy de son mandat de administrateur, résidant 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg avec effet au 13 Novembre 2012.

A partir du 13 Novembre 2012, les administrateurs de la Société sont:

- Madame Petronella J.S. Dunselman, administrateur;
- Madame Zamyra H. Cammans, administrateur;
- Monsieur Sven Z. Buneck, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013005079/26.

(130004517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

CGI Information Systems and Management Consultants Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.
R.C.S. Luxembourg B 154.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2013005233/12.

(130006002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Axis Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 133.670.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2012, enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2012, LAC/2012/62400, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "AXIS INVESTMENTS S.A., en liquidation volontaire", R.C.S. Luxembourg N° B 133670, ayant son siège social à Luxembourg au 2A, rue Jean-Baptiste Esch, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 5 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2917 du 14 décembre 2007.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de FIDUCENTER S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005161/21.

(130005942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Cirrus Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 426.868.025,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 119.855.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 16 novembre 2012 que chaque gérant A de la Société a un pouvoir de signature individuelle afin de signer les procurations nécessaires pour représenter la Société aux assemblées générales des actionnaires ordinaires et extraordinaires de chaque société dans laquelle la Société a une participation.

Munsbach, le 10 janvier 2013.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013005215/15.

(130005690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

King's Cross Asset Funding 1, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.392.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 6 Décembre 2012:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour King's Cross Asset Funding 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013005876/18.

(130005851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Vodafone Operations Services 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.676.

En date du 20 décembre 2012, l'associé unique de Vodafone Operations Services 1 S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de M. Marinus Minderhoud, avec adresse au 72 Langeweg, 2371 EJ, Roelofarendsveen, Pays-Bas, en tant que gérant de la société, avec effet du 20 décembre 2012.

- de nommer M. Hans-Ulrich Huegli, avec adresse au 3 Boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

- de nommer M. Vincenzo Cilia, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2013005780/17.

(130005638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Vodafone Operations Services 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 144.677.

En date du 20 décembre 2012, l'associé unique de Vodafone Opérations Services 2 S.à r.l. a décidé:

- d'accepter la démission de M. Marinus Minderhoud, avec adresse au 72 Langeweg, 2371 EJ, Roelofarendsveen, Pays-Bas, en tant que gérant de la société, avec effet du 20 décembre 2012.

- de nommer M. Hans-Ulrich Huegli, avec adresse au 3 Boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

- de nommer M. Vincenzo Cilia, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2013005781/17.

(130005636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Domaine du Moulin d'Asselborn Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 29, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.950.

*Procès Verbal de l'Assemblée Générale de la Sàrl Domaine du Moulin d'Asselborn**Décision 1:*

M. HUBIN Frédéric demeurant à 1, Rue du Pouhon B-6698 GRAND-HALLEUX né le 16/09/1971 à NAMUR (B) est radié de la fonction de gérant technique de l'Hôtel Restaurant Domaine du Moulin d'Asselborn sis à Maison 158 L-9940 Asselborn à compter de ce jour.

Décision 2:

Mme SAAMER Christiane demeurant à 158 Maison L-9940 ASSELBORN née le 16/04/1958 à Francfort (Allemagne) est nommé gérante technique de l'Hôtel Restaurant Domaine du Moulin d'Asselborn sis à Maison 158 L-9940 Asselborn à compter de ce jour.

Les décisions ci-dessus ont été prises à l'unanimité.

Fait à Bertrange, le 8 janvier 2013.

Signatures

Président / Secrétaire

Référence de publication: 2013005866/20.

(130005967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Zagara Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 170.658.

—
RECTIFICATIF

Dans la publication n° L120167785 faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 28 septembre 2012 et publiée au Mémorial C - Recueil des Sociétés en date du 18 octobre 2012, il y a lieu de lire ce qui suit au dernier paragraphe:

«En conséquence de ce qui précède au 27 septembre 2012, European Scents S.à r.l., préqualifiée, ne détient plus de part sociale de classe B dans la Société, et Ol-Beauty S.A., préqualifiée, détient 5.000.000 parts sociales de classe B dans la Société».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013005811/17.

(130005577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.984.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 décembre 2012

1. Monsieur Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A.
2. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013005812/16.

(130005731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Vodafone Luxembourg 5 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.703.832.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 92.651.

—
En date du 20 décembre 2012, les associés de Vodafone Luxembourg 5 S.à r.l. ont décidé:

- d'accepter la démission de M. Marinus Minderhoud, avec adresse au 72 Langeweg, 2371 EJ, Roelofarendsveen, Pays-Bas, en tant que gérant de la société, avec effet du 20 décembre 2012.
- de nommer M. Hans-Ulrich Huegli, avec adresse au 3 Boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.
- de nommer M. Vincenzo Cilia, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

En date du 21 décembre 2013, Vodafone Luxembourg S.à r.l. a transféré 728.661 de ses parts sociales de Vodafone Luxembourg 5 S.à r.l. à Vodafone International 1 S.à r.l.

Suite à ce transfert, le capital social de Vodafone Luxembourg 5 S.à r.l. est entièrement détenu par Vodafone International 1 S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2013005779/21.

(130005640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Africa Queen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 118.455.

- Constituée suivant acte sous seing privé, en date du 31 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 1934 en date du 13 octobre 2006.

- Statuts modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 27 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil Spécial C n° 339 en date du 9 mars 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 6 juin 2012 à Luxembourg, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- H.E. Sheikh Hamad BIN JASSIM BIN JABR AL-THANI, demeurant professionnellement à Al Wajba Palace, Dukhan Road - DOHA - QATAR a également été élu en tant que Président du Conseil d'Administration.

Pour la société AFRICA QUEEN S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013005935/17.

(130006251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Jos. PETIT & Fils, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5374 Munsbach, 73, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 18.749.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 novembre 2012 que:

- Madame Sandra KOMES, employée privée, née le 22 mars 1972 à Luxembourg, demeurant 73, rue du Château à L-5374 Munsbach est nommée à la fonction de gérante administrative de la Société, pour une durée indéterminée.

- Monsieur Jos PETIT (Junior), jusqu'alors gérant unique de la Société, est nommé gérant technique pour une durée indéterminée.

- La Société sera désormais valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Munsbach, le 23 novembre 2012.

Jos PETIT (Junior)

Gérant

Référence de publication: 2013006210/18.

(130006470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

BLK HYV (Luxembourg) Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 164.667.

Extrait des résolutions de l'Associé Unique prises en date du 28 septembre 2012

Il résulte des décisions écrites de l'Associé Unique de la Société les décisions suivantes:

- d'accepter la démission de la personne suivante:

* Monsieur Richard Marshall, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet au 28 septembre 2012;

- de nommer la personne suivante avec effet au 28 septembre 2012 et pour une durée indéterminée:

* Monsieur Sean Michael O'Driscoll, né le 19 avril 1971 à Massachusetts, États-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Treves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg, en qualité de Gérant de catégorie B de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 19 décembre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Leon Schwab

Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2013005999/19.

(130006333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Adelphi Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.137.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 6Q S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005848/19.

(130006044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Bernie Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.883.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Bernie Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005850/19.

(130006007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Atlantis Location Maritime S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 67.653.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 20 décembre 2012, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge-commissaire Thierry SCHILTZ en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme ALTANTIS LOCATION MARITIME S.A dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 25C boulevard Royal a été dénoncé le 19 août 2008.

Le prédit jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Anne DEVIN-KESSLER

Le liquidateur

Référence de publication: 2013005962/16.

(130006584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Zimmer Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.255.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 20 décembre 2012

1. M. Jean-Christophe DAUPHIN a démissionné de son mandat de gérant.
2. Madame Virginie DECONINCK, administrateur de sociétés, née à Rocourt (Belgique), le 11 octobre 1976, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée,

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zimmer Luxembourg II S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013005813/16.

(130005418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Bocci Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.163.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Bacci Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005853/19.

(130006039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Bernie Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.880.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, BRE/Europe 6Q S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005851/19.

(130006006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

BRE/Japan II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 153.363.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management Asia S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005859/17.

(130005506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

BRE/Japan III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 157.022.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management Asia S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005860/17.

(130005511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

SD Worx, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 90.737.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 17 décembre 2012

L'assemblée générale extraordinaire a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- l'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Jan van den Nieuwenhuijzen de sa fonction d'administrateur de la société, avec effet au 31 décembre 2012

- l'Assemblée Générale décide de nommer Monsieur Thierry Vanbever, demeurant à L-7727 Colmar-Berg, 7, rue Prince Henri, comme nouvel administrateur de la société à compter du 1^{er} janvier 2013, pour une durée de 6 ans, se terminant lors de la tenue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Suite à ces changements, le Conseil d'Administration de la société est composé comme suit:

- VANBEVER Thierry, 7, rue Prince Henri, L-7727 Colmar-Berg
- VAN HOOREBEKE Steven, 12, Geldenaaksestraat, B-3053 Oud-Heverlee
- WUYTENS Christiaan, 7, Boeimeerstraat, B-2820 Bonheiden

Pour extrait conforme et sincère

Signature

Référence de publication: 2013005912/20.

(130005748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

LUNA Sulzbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 168.747.

Je, soussigné,

Claude ZIMMER

demeurant professionnellement au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg, Né le 18/07/1956 à Luxembourg (LUXEMBOURG),

démissionne, par la présente, du mandat de gérant de la société à responsabilité limitée:

LUNA Sulzbach S.à r.l.

ayant son siège social au 42-44, avenue de la gare à L-1610 Luxembourg,

enregistrée au R.C.S Luxembourg sous le numéro B 168.747

Date effective: le 14 janvier 2013

Claude ZIMMER.

Référence de publication: 2013008729/17.

(130009842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Vodafone International 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.468.404.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 83.088.

En date du 20 décembre 2012, les associés de Vodafone International 1 S.à r.l. ont décidé:

- d'accepter la démission de M. Marinus Minderhoud, avec adresse au 72 Langeweg, 2371 EJ, Roelofarendsveen, Pays-Bas, en tant que gérant de la société, avec effet du 20 décembre 2012.

- de nommer M. Hans-Ulrich Huegli, avec adresse au 3 Boulevard de la Fraternité, L-1541 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

- de nommer M. Vincenzo Cilia, avec adresse au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en tant que gérant de la société, avec effet du 1^{er} janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2012.

Référence de publication: 2013005787/17.

(130005639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Depuration Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 124.329.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 18 décembre 2012

Troisième résolution

L'assemblée générale prononce la clôture de la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant la période légale chez Stratego International Sàrl, dont l'adresse actuelle est au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale confirme que le liquidateur a pris les mesures et réalisé les provisions nécessaires en vue de la consignation des sommes et valeurs revenant aux créanciers ou actionnaires.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE / T. MONGELLI / H. GROSSMANN

Président / Secrétaire / Scrutateur

Référence de publication: 2013006055/20.

(130006786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

BRE/Everbright M6 Canada S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 171.203.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 2 janvier 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005857/17.

(130006066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

BRE/Japan I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 2.100.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 134.643.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management Asia S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005858/17.

(130005422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Fima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 146.280.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire et décisions des actionnaires tenues en date du 7 décembre 2012

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire et décisions des actionnaires tenues en date du 7 décembre 2012 au siège social de la société que:

«Première décision

Les Actionnaires décident de révoquer avec effet immédiat le mandat de Monsieur Stéfano GIUFFRA, demeurant professionnellement au 31, Grande Rue, L-1661 Luxembourg, en sa qualité de Commissaire aux comptes de la Société;

Deuxième décision

Les Actionnaires décident de nommer Revisora S.A., une société anonyme luxembourgeoise, ayant son siège social au 60, Avenue de la Liberté, L-1930, Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 145.505 comme le nouveau Commissaire aux comptes de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale de l'Actionnaire Unique qui se tiendra en 2015.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006125/20.

(130006259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Design Consult Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, Beim Dreieck.

R.C.S. Luxembourg B 93.652.

Décisions prises par l'actionnaire unique en date du 10 janvier 2013

L'actionnaire unique de la société DESIGN CONSULT LUXEMBOURG S.A., en abrégé D.CONSULT S.A., susvisée, a pris, en date du 10/01/2013, les décisions suivantes:

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- le prénom de Monsieur CARNOL s'écrit «Philipp» et non «Philippe»
- l'adresse privée de l'administrateur, Philipp CARNOL, né le 20/11/1973 à Malmedy (Belgique) se situe désormais à L-5481 Wormeldange, 91, route du Vin.

- Madame Anne LINDEN, demeurant à B-4780 St. Vith (Belgique), Major Long Strasse 15; et Monsieur Ferdinand CARNOL, demeurant à B-4780 St. Vith (Belgique), Feltzstrasse 5, ne sont plus administrateurs de la société.

En conséquence, la société possède un administrateur unique en la personne de Monsieur Philipp CARNOL, susvisé, et la société sera engagée, en toutes circonstances, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Il est constaté que:

- le mandat du Commissaire aux comptes FN-SERVICES SARL est échu et que la société FN-SERVICES SARL n'est plus Commissaire aux comptes de la société.

- Monsieur Norbert RICHARTZ, né le 15/09/1948 à Basbellain (Luxembourg), demeurant à L-9147 Erpeldange, 10 rue Laduno, est nommé Commissaire aux comptes en remplacement du Commissaire aux comptes dont le mandat est échu.

Le mandat de l'administrateur unique, Monsieur Philipp CARNOL, et du Commissaire aux comptes, Monsieur Norbert RICHARTZ, sont valables jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2018 appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos au 31.12.2017.

L'actionnaire unique

Référence de publication: 2013006057/27.

(130006372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

CynergiLux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 154.445.

Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés tenue au siège social 217 route d'Esch, L-1471 Luxembourg, le 26 novembre 2012 à 9h00

Délibérations

Après analyse et délibération:

1. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la cession de soixante cinq (65) parts sociales, établie en date 25 octobre 2012 entre

le Cédant: Raiffinvest S.A., 217 route d'Esch L-1471 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B37446,

et le Cessionnaire: S.F.D. Sàrl, 171 route de Longwy L-1941 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous numéro B122811.

2. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Christian Bienfet, en tant que Gérant de la société.

3. L'Assemblée prend acte et accepte, à l'unanimité, de nommer Monsieur Serge Atlan, né le 27 janvier 1953 à Batna (Algérie) et demeurant 5 rue Alphonse Munchen L-2172 Luxembourg, en tant que Gérant unique de la société pour une durée indéterminée, avec pouvoir de signature individuelle.

A l'issue de l'Assemblée, le Gérant de la société est:

Monsieur Serge Atlan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013006018/27.

(130006460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

ASA Location S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1316 Luxembourg, 69, rue des Carrières.

R.C.S. Luxembourg B 59.481.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 10 juillet 2012.

Première résolution

L'assemblée prend acte des démissions de Monsieur Romain KETTEL, de Monsieur André PIPPIG et de Madame Isabelle KONSBRUECK dans leurs fonctions d'administrateur.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique ne souhaitant pas procéder au remplacement des administrateurs démissionnaires, il constate qu'il n'y a plus qu'un seul administrateur actuellement en fonctions, Monsieur Bernard HILDENBRAND, né le 22 juin 1954 à Moyenmoutier, demeurant 69, rue des Carrières à L-1316 Luxembourg, lequel pourra engager la Société par sa seule signature.

Troisième résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission, intervenue ce jour, de la société AUDITSERV S.à.r.l. de sa fonction de commissaire aux comptes.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer la société COMMISSAIRE AUX COMPTES S.A., établie et ayant son siège social 44, rue Pasteur à L-4276 ESCH-SUR-ALZETTE, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 131410, aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme

FIDCOSERV S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013005955/27.

(130006084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Briboislux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 86.950.

EXTRAIT

Il résulte de conventions de cessions de parts sociales sous seing privé que la répartition du capital social de la société BRIBOISLUX SARL est actuellement comme suit:

Monsieur Jean BRIFFOZ, né le 14/05/1960 à Malmedy (B), demeurant à B-4960 Malmedy, 70A rue devant les grands moulins	60 parts sociales
Madame Josette LOCOQ, née le 16/09/1958 à Izier (B) demeurant à B-4960 Malmedy, 70A rue devant les grands moulins	10 parts sociales
Monsieur Adelin Joseph DEHOTTAY, né le 09/02/1967 à Waimes (B) demeurant à B-4950 Waimes, 20 rue de St Vith	30 parts sociales
TOTAL:	100 parts sociales

Monsieur Jean BRIFFOZ, prénommé, agissant en sa qualité de gérant unique de la société, déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 nouveau du Code Civil et l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

Est confirmé en sa qualité de gérant unique, Monsieur Jean BRIFFOZ, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature du gérant unique.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Pour extrait conforme

Jean BRIFFOZ

Gérant unique

Référence de publication: 2013006010/27.

(130006155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Yaletown Borrower Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 168.005.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of November.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Yaletown Collector Co S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 167993,

duly represented by Ms. Christine Kroger, having her professional address in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 26 November in Luxembourg and Glencoe;

The proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Yaletown Borrower Co S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under registration number B 168005, incorporated on 29 March 2012 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published with the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations on 24 May 2012 n°1299 (the "Company").

The Sole Shareholder then reviewed the following agenda (the "Agenda"):

Agenda

1. Amendment of article 14.1. of the Company's articles of association;
2. Appointment of Mr. Vincent L. Burkett, Mr. Robert F. Smith and Mr. Marc V. Teillon as new, additional class A managers of the Company; and
3. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 14.1. of the Company's articles of association in order to read as follows:

" Art. 14. Powers of the board of managers.

14.1. The Company shall be managed by up to seven (7) managers, who need not be shareholders of the Company and who shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The board of managers shall be comprised of (i) up to five (5) class A managers and (ii) up to two (2) class B managers, who shall be Luxembourg residents. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as being a reference to the "sole manager"."

Second resolution

Further to the first resolution above, the Sole Shareholder resolves to appoint the following persons as new, additional class A managers of the Company:

- 1) Mr. Vincent L. Burkett, born on 1 December 1964 in Wichita Falls, Texas, residing at 2 Prudential Plaza, 180 North Stetson Avenue, Suite 4000, Chicago, IL 60601, United States of America,
- 2) Mr. Robert F. Smith, born on 1 December 1962 in Denver, Colorado, residing at 401 Congress Avenue, Suite 3100, Austin, TX 78701, United States of America, and
- 3) Mr. Marc V. Teillon, born on 1 February 1974 in Syracuse, New York, residing at 150 California Street, 19th Floor, San Francisco, CA 94111, United States of America.

Following such appointments the board of managers of the Company is composed of the following members:

- 1) Mr. Brian Niranjn Sheth born on 26 November 1975 in Syracuse, New York, United States of America, with usual residential address at 3407 Woodcutters Way, Austin, TX 78746, United States of America, class A manager;
- 2) Mr. Vincent L. Burkett, born on 1 December 1964 in Wichita Falls, Texas, residing at 2 Prudential Plaza, 180 North Stetson Avenue, Suite 4000, Chicago, IL 60601, United States of America, class A manager;
- 3) Mr. Robert F. Smith, born on 1 December 1962 in Denver, Colorado, residing at 401 Congress Avenue, Suite 3100, Austin, TX 78701, United States of America, class A manager;

4) Mr. Marc V. Teillon, born on 1 February 1974 in Syracuse, New York, residing at 150 California Street, 19th Floor, San Francisco, CA 94111, United States of America, class A manager;

5) Mr. James Patrick Hickey, born on 24 August 1957 in Phoenix, AZ, United States of America, with usual residential address at 126 Hazel Avenue, Glencoe, IL 60022, United States of America, class A manager;

6) Mrs. Catherine Koch, born on 12 February 1965 in Sarreguemines, France, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, class B manager; and

7) Mrs. Anne Catherine Grave, born on 23 July 1974 in Comines, France, with professional address at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, class B manager.

The term of the office of the newly appointed members of the board of managers shall end on the date when the general meeting of shareholders shall resolve upon the approval of the Company's accounts of the financial year 2012 or at any time prior to such date as the general meeting of shareholders may determine.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that, on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing person, the proxy-holder signed together with the notary, this original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Yaletown Collector Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 167993,

dûment représentée par Melle Christine Kroger, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 26 novembre 2011 à Luxembourg et Glencoe. Ladite procuration, signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné, sera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l' "Associé Unique") de Yaletown Borrower Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 168005, constituée suivant un acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, et publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations no. 1299 du 24 mai 2012 (ci après la "Société").

L'Associé Unique a ensuite revu l'ordre du jour suivant (l' "Ordre du Jour"):

Ordre du Jour

1. Modification de l'article 14.1. des statuts de la Société;
2. Nomination de M. Vincent L. Burkett, M. Robert F. Smith et M. Marc V. Teillon en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société; et
3. Divers.

Suite à la revue de l'Ordre du Jour, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première Résolution:

L'Associé Unique décide de modifier l'article 14.1 des Statuts de la Société pour que celui-ci ait la teneur suivante:

" Art. 14. Pouvoirs du conseil de gérance.

14.1. La Société sera gérée par un maximum de sept (7) gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés et qui constitueront un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. Le conseil de gérance sera composé (i) d'un maximum de cinq (5) gérants de catégorie A et (ii) d'un maximum de deux (2) gérants de catégorie B, qui devront être résidents au Luxembourg. Dans la mesure où le terme "gérant unique" n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au "conseil de gérance" utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au "gérant unique".

Deuxième Résolution:

L'Associé Unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société:

- 1) Monsieur. Vincent L. Burkett, né le 1 décembre 1964 à Wichita Falls, Texas, ayant pour domicile habituel 2 Prudential Plaza, 180 North Stetson Avenue, Suite 4000, Chicago, IL 60601, Etats-Unis de l'Amérique,

2) Monsieur Robert F. Smith, né le 1 décembre 1962 à Denver, Colorado, ayant pour domicile habituel 401 Congress Avenue, Suite 3100, Austin, TX 78701, Etats-Unis de l'Amérique, et

3) Monsieur Marc V. Teillon, né le 1 février 1974 à Syracuse, New York, ayant pour domicile habituel 150 California Street, 19th Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis de l'Amérique.

Suite aux nominations mentionnées ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des membres suivants:

1) Monsieur Brian Niranjana Sheth, né le 16 novembre 1975 à Syracuse, NY, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour domicile habituel 3407 Woodcutters Way, Austin, TX 78746, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de catégorie A;

2) Monsieur James Patrick Hickey, né le 24 août 1957 à Phoenix, AZ, Etats-Unis d'Amérique, ayant pour domicile habituel 126 Hazel Avenue, Glencoe, IL 60022, Etats-Unis d'Amérique, en qualité de gérant de catégorie A;

3) Monsieur Vincent L. Burkett, né le 1 décembre 1964 à Wichita Falls, Texas, ayant pour domicile habituel 2 Prudential Plaza, 180 North Stetson Avenue, Suite 4000, Chicago, IL 60601, Etats-Unis de l'Amérique, en qualité de gérant de catégorie A;

4) Monsieur Robert F. Smith, né le 1 décembre 1962 à Denver, Colorado, ayant pour domicile habituel 401 Congress Avenue, Suite 3100, Austin, TX 78701, Etats-Unis de l'Amérique, en qualité de gérant de catégorie A; et

5) Monsieur Marc V. Teillon, né le 1 février 1974 à Syracuse, New York, ayant pour domicile habituel 150 California Street, 19th Floor, San Francisco, CA 94111, Etats-Unis de l'Amérique, en qualité de gérant de catégorie A;

6) Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant pour adresse professionnelle 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B; et

7) Madame Anne Catherine Grave, née le 23 juillet 1974 à Comines, France, ayant pour adresse professionnelle 19, rue de Bitbourg, L-1273, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

Le mandat des nouveaux membres du conseil de gérance prendra terme lors de l'assemblée générale convoquée pour l'approbation des comptes annuels de 2012 ou à toute date antérieure déterminée par l'assemblée générale des associés.

La notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

L'acte ayant été lu au représentant de la comparante, le représentant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. KROGER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57788. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003515/144.

(130002640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Ozier, Peterse & Associates (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 15, route d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 42.455.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008788/10.

(130009916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Financière Daunou 14 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.294.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Financière Daunou 14 S.A., a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 19 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number

637 of 18 April 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 124.294 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of the undersigned notary, of 27 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 2.45 p.m. by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Me Marc FRANTZ, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Alessandro SORCINELLI, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.

2 To appoint the liquidator.

3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.

(ii) That all shareholders were duly convened and got knowledge of the agenda prior to this meeting.

(iii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iv) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(v) That 612,720,000 shares, representing 99.65 % of the whole corporate capital was represented at the meeting.

(vi) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vii) That the general meeting of shareholders took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Vote in favour:	612,665,000
Vote against:	55,000
Abstention:	/

The resolution is consequently adopted.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint Audit & Consulting Services S.à r.l, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 9-11, rue Louvigny L-1946 Luxembourg and registered with the Luxembourg register of Commerce and Companies under number B 151.342, as liquidator.

Vote in favour:	612,665,000
Vote against:	55,000
Abstention:	/

The resolution is consequently adopted.

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The general meeting of shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Vote in favour:	612,665,000
Vote against:	55,000
Abstention:	/

The resolution is consequently adopted.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 3.15 p.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Financière Daunou 14 S.A., une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 637 du 18 avril 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 124.294 (la "Société"). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 27 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 14.45 heures sous la présidence de Me Nicolas GAUZÈS, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg qui a désigné comme secrétaire Me Marc FRANTZ, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Me Alessandro SORCINELLI, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

2 Nomination d'un liquidateur.

3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

(ii) Que tous les actionnaires ont été dûment convoqués et ont eu connaissance de l'ordre du jour de la présente assemblée.

(iii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iv) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(v) Que 612.720.000 actions, représentant 99,65 % du capital social étaient représentées à l'assemblée.

(vi) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vii) Que l'assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Vote pour: 612.665.000
 Vote contre: 55.000
 Abstention: /

La résolution est en conséquence adoptée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer Audit & Consulting Services S.à r.l, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9-11, rue Louvigny L-1946 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 151.342, comme liquidateur.

Vote pour: 612.665.000
 Vote contre: 55.000
 Abstention: /

La résolution est en conséquence adoptée.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des actions émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur, pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Vote pour: 612.665.000
 Vote contre: 55.000
 Abstention: /

La résolution est en conséquence adoptée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.15 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, M. FRANTZ, A. SORCINELLI, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 31 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15515. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur *pd* (signé): RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 07 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003152/165.

(130002742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

KESCH, Karaté Esch/Alzette, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4448 Soleuvre, 15, rue Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg F 9.401.

STATUTS

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association porte la dénomination de Karaté Esch/Alzette, en abrégé KESCH, association sans but lucratif à durée illimitée.

Art. 2. Siège social. Le siège de l'association est établi à L-4448 Soleuvre Luxembourg, 15, rue Pierre Frieden. Le Comité peut décider de transférer le siège à toute adresse dans le pays de Luxembourg.

Art. 3. L'association a pour objet:

- l'enseignement et la pratique et la formation de l'art du Karaté et de tout autre sport d'art martial, méthode d'autodéfense, moyen de culture physique, Tae Bo, Aérobie, Step, Abdos fessiers, coaching personnel, Body Karaté et Stretching,

- toute activité quelconque de nature à favoriser le développement et la promotion du Karaté, respectivement des arts martiaux sous toutes leurs formes, styles ou techniques. Elle réalise son objet par l'organisation, la gestion, la supervision de tournois et de meetings sportifs, ainsi que par les déplacements, les voyages, les excursions et les stages auprès ou en concours avec toute organisation poursuivant le même but,

- d'apporter son concours, dans la mesure de ses moyens et dans le respect de la loi, aux organismes privés, qui de part leurs activités, participent aux mêmes buts,

- de contribuer à la promotion et propagation de l'esprit Olympique et sportif, de collaborer avec les autorités compétentes, que ce soit l'Etat, les communes ou d'autres organismes.

Pour atteindre ses objectifs, l'association peut se doter de tous les moyens qu'elle juge opportuns. L'association peut poser tout acte et toute opération licite se rattachant à la réalisation de son but sportif. Elle peut engager des entraîneurs, des personnes administratives et les rémunérer par un salaire fixe. Elle peut s'affilier à toute association, organisation ou groupement susceptible de lui prêter un concours utile dans la poursuite de ses objectifs.

Art. 4. L'association se compose:

- a) de membres effectifs,

- b) de membres protecteurs, donateurs ou d'honneur

Art. 5. Les membres effectifs, ayant atteint la majorité d'âge, jouissent seuls du droit de vote. Pour bénéficier d'une voix délibérative aux assemblées générales et aux réunions du Comité directeur, les membres effectifs et les délégués de l'association devront obligatoirement être munis d'une licence émise par l'association. Tout autre personne physique ou morale ne saura disposer que d'une voix consultative.

Art. 6. Les parents des membres âgés de moins de 18 ans, qui ne sont pas munis d'une licence émise par l'association, n'ont ni voix délibérative ni voix consultative.

Art. 7. Le nombre des membres effectifs est illimité. Le nombre minimum des membres effectifs de l'association est fixé à trois. La qualité de membre est attestée par l'inscription au registre tenu à cette fin au siège de l'association.

Art. 8. La qualité de membre protecteur, donateur ou d'honneur peut être conférée à toute personne ou association portant un concours moral ou matériel en faveur des objets de l'association tels que définis à l'article 3 des présents statuts. Les membres protecteurs, donateurs ou d'honneur ne sauront disposer que d'une voix consultative.

Art. 9. Chaque membre effectif doit payer une cotisation annuelle dont le montant maximum est fixé par le Comité.

Art. 10. L'admission. Le Comité décide de l'admission des membres effectifs, protecteurs, donateurs ou d'honneur à la majorité des voix. Il fixe également les modalités d'admission des membres effectifs. La qualité de membre effectif s'acquiert par une demande ad hoc adressée au Comité.

La qualité de membre se perd:

- a) par le non-paiement de la licence de l'année en cours, émise par l'association, ainsi que

- b) par le non-paiement de la cotisation et ce, dans un délai fixé par le Comité,

- c) par démission écrite adressée au Comité,

- d) par exclusion pour violation des présents statuts ou actes ou omissions portant gravement atteinte à la considération et aux intérêts de l'association. L'exclusion est prononcée par l'assemblée générale à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés. Le Comité peut prononcer pour les mêmes motifs la suspension d'un membre jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les membres démissionnaires ou exclus et les ayants droit d'un associé démissionnaire ou défunt n'ont aucun droit à faire valoir sur l'avoir social et ne peuvent pas réclamer le remboursement des cotisations versées précédemment.

Art. 11. L'assemblée générale. L'assemblée générale est composée de tous les membres effectifs. Ceux-ci ont un droit de vote légal. L'assemblée générale décide souverainement de l'activité générale, des buts et de l'orientation de l'association, en conformité avec les présents statuts.

Sans préjudice de l'article 8 de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée et de l'article 10 des présents statuts, les décisions sont prises à la majorité simple des voix. En cas d'égalité des voix, la décision appartient au président de l'association, subsidiairement à celui qui préside l'assemblée générale.

L'assemblée générale se réunira occasionnellement, suivant les besoins. Elle est convoquée au moins une fois par an, pour:

- a) l'approbation des rapports de gestion et d'activité du Comité,
- b) l'approbation du rapport des réviseurs de comptes,
- c) l'approbation des budgets et comptes,
- d) la nomination des administrateurs et réviseurs de comptes.

Une assemblée générale extraordinaire doit se réunir chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige. Elle se réunit sur décision majoritaire du Comité et si un cinquième des membres effectifs en fait la demande.

L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, les règles qui précèdent sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée,
- b) la décision n'est admise, dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des associés ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Toute modification aux statuts doit être publiée, dans le mois de sa date, au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Art. 12. Les convocations individuelles, adressées aux membres effectifs pour une assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, sont envoyées au moins huit jours à l'avance par les soins du Comité. Les convocations sont envoyées par l'interface EchoSign (signature électronique) aux adresses emails renseignées par les membres effectifs. Elles doivent contenir le lieu, la date et l'ordre du jour des assemblées générales. Si une assemblée extraordinaire est appelée à se prononcer sur une modification des statuts, le texte des propositions de modification est joint à la convocation. Tous les membres protecteurs, donateurs ou d'honneur peuvent suivre avec voix consultative les délibérations de l'assemblée générale.

Art. 13. Les décisions de l'assemblée générale sont consignées dans un registre de procès-verbaux, signés électroniquement par le président et un membre effectif. Ce registre est à tout moment à la disposition des membres qui peuvent en prendre connaissance au siège de l'association, mais sans pouvoir l'emporter ailleurs.

Les résolutions adoptées par l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. Le Comité. L'association est administrée par un conseil d'administration, appelé «Comité», qui se compose de trois membres au minimum. Les membres du Comité âgés de 18 ans au moins, sont élus par l'assemblée générale qui en arrête préalablement le nombre. Le Comité élit en son sein un président, un secrétaire, un trésorier et un membre. Peuvent être nommés des secrétaires adjoints, un trésorier adjoint, ainsi que des préposés à d'autres charges, suivant les besoins de l'association.

La désignation d'un membre à charger de la direction des activités sportives est faite par le Comité. Son mandat est renouvelable tous les 6 ans.

La qualité de chargé de direction des activités sportives se perd:

- a) par le non-paiement de la licence de l'année en cours, émise par l'association, ainsi que
- b) par le non-paiement de la cotisation et ce, dans un délai fixé par le Comité,
- c) dans le cas prévu par l'article 10. alinéa des présents statuts.

Art. 15. La durée des mandats. Les membres élus pour les postes du Comité restent en fonction pour une durée qui ne peut excéder six ans et sont rééligibles.

En cas de démission d'un des membres du Comité, son successeur s'engage à terminer le mandat de son prédécesseur.

Art. 16. Les candidatures pour les postes du Comité doivent être adressées au président au moins huit jours avant la date fixée pour l'assemblée générale.

Les membres effectifs provenant d'une autre association ou organisation avec le même objectif sportif, sont exclus comme candidats pour les postes du Comité, ceci pour une durée de quatre années (temps de carence) à compter de la date de leur inscription comme membre effectif auprès de l'association. Le Comité décide, s'il s'agit de l'intérêt de l'association et à la demande du membre effectif provenant d'une autre association ou organisation poursuivant les mêmes buts, de l'exemption du temps de carence.

Art. 17. Le Comité est chargé de gérer les affaires courantes de l'association et de la représenter dans tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires. Pour réaliser ceci, le Comité jouit des pouvoirs les plus larges sous réserve des objets énumérés par la loi et pour lesquels une délibération de l'assemblée générale est nécessaire.

Lors de l'assemblée générale annuelle, le Comité présente un rapport détaillé sur la gestion qu'il a réalisée au cours de l'exercice révolu.

Art. 18. Les réunions. Le Comité se réunit sur convocation du président ou du secrétaire. Il ne peut statuer que si la majorité de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Quand il y a parité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Les décisions sont consignées sous forme de procès-verbaux, signés par le président et le secrétaire et inscrites dans un registre spécial conservé au siège de l'association.

Art. 19. La gestion. Toute correspondance et tout acte seront signés par le président, le secrétaire ou le trésorier.

Le secrétaire dresse ou fait dresser les procès-verbaux des assemblées générales et des réunions du Comité: Il a la garde des documents.

Le président, le trésorier et le secrétaire sont chargés du recouvrement des cotisations, du contrôle des listes d'affiliation et de la tenue de la comptabilité. Ils effectuent les paiements des factures préalablement visées par le président ou le secrétaire. Chaque mouvement des comptes devra être documenté par une facture ou par une autre pièce comptable à l'appui. Afin de pouvoir effectuer des virements, le président aura accès à une connexion au compte via l'interface Multiline.

A la fin de chaque exercice, le comité présente les comptes financiers aux réviseurs de comptes et au Comité, ceci avant l'assemblée générale ordinaire.

Les comptes bancaires nécessaires à la gestion de l'association fonctionneront sous la signature du président seul.

Le président peut engager l'ASBL par sa seule signature.

Art. 20. Les réviseurs des comptes. Deux réviseurs des comptes sont désignés annuellement par l'assemblée générale. Ils présentent leur rapport de révision des comptes à l'assemblée générale.

Art. 21. Les dons. L'association est habilitée à recevoir des dons en nature ou en espèces en conformité avec la loi.

Art. 22. Les ressources. Les ressources se composent notamment des cotisations des membres, des legs à l'association, des subventions ou subsides accordés par les pouvoirs publics, sociétés nationales, sociétés ou personnes privées, des recettes résultant de la vente de matériel ou de tenues sportives, de manifestations ou d'organisations diverses dont notamment le sponsoring, la publicité et les dons. En cas de besoin, l'association peut contracter un prêt auprès d'une banque ou auprès de toute autre personne morale ou physique. Le prêt devra être signé par au moins trois membres du comité.

Art. 23. Le patrimoine. La différence entre les avoirs et les engagements de l'association constitue son patrimoine qui lui appartient en propre sans que les membres ne puissent y faire valoir un droit quelconque. En cas de dissolution, l'assemblée générale désignera trois membres, qui se chargeront de la liquidation. En cas de dissolution, l'actif net est versé à l'office social de la Ville de Luxembourg.

Art. 24. Les dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée sont applicables à tous les cas non prévus aux présents statuts.

Art. 25. La cotisation annuelle pour la première année est fixée à 250,- €.

Fait à Soleuvre, le 2 janvier 2013.

Membres fondateurs

Angelo Joseph Cesarini / Flora Cesarini-Berthelot / Florence Vinandy / Patrick Dos Santos

Président / Secrétaire / Trésorier / Membre

Référence de publication: 2013003242/161.

(130002780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Luxembourg Coating Resins S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 173.427.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole partner of "Luxembourg Coating Resins S à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, incorporated by deed enacted on December 4th, 2012, not yet published in the Memorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, registered with the trade register of Luxembourg at section B under number 173.427.

The meeting is presided by Mr Charles KRIER, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mrs Rachel UHL, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 125 (one hundred and twenty five) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole partner have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000), by the creation of one hundred and twenty-five (125) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, and an aggregate value of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), to be issued by the Company and delivered to CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., a company existing and incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered address at CT Corporation System, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, together with a share premium, in consideration for the contribution in kind by CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC. to the Company of two million three hundred and fifty-nine thousand six hundred and twenty-nine (2,359,629) shares held in CYTEC SURFACE SPECIALTIES SA/NV, a joint stock company organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 11, Square Marie Curie, B - 1070 Anderlecht, Belgium.

2. Subscription and full payment by CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., a company existing and incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered address at CT Corporation System, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, to the one hundred and twenty-five (125) new shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100) each, and an aggregate value of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), as well as to the amount allocated to the share premium account.

3. Amendment of Article 6, first paragraph of the Company's Articles of Association to give it the following content:

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twenty-five thousand Euros (EUR 25,000), divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the sole partner decides what follows:

First resolution:

It is decided to increase the issued share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500), in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) to twenty-five thousand Euros (EUR 25,000) by issue of one hundred and twenty five (125) new shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, to be subscribed on payment of a total share premium amounting to two hundred thirty-nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 239,987,500.-), the whole amount to be fully paid up through a contribution in kind consisting in two million three hundred and fifty-nine thousand six hundred and twenty-nine (2,359,629) shares held in CYTEC SURFACE SPECIALTIES SA/NV, a joint stock company organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 11, Square Marie Curie, B - 1070 Anderlecht, Belgium.

Second resolution:

It is decided to accept to the subscription of the new shares, the sole shareholder, CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., a company existing and incorporated under the laws of the State of Delaware, USA, having its registered office at

CT Corporation System, Corporation Trust Center, 109 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA (United States of America).

The issue of the shares is also subject to payment of a total share premium amounting to two hundred thirty-nine million nine hundred eighty-seven thousand five hundred Euros (EUR 239,987,500-)

Contributor's Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervene the aforementioned company CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., here represented by Mrs Rachel UHL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal annexed hereto which declared to subscribe the one hundred and twenty five (125) new shares and to pay them up as well as the share premium by contribution in kind hereafter described:

Description of the contribution:

The contribution consist of two million three hundred and fifty-nine thousand six hundred and twenty-nine (2,359,629) shares that the contributor held in CYTEC SURFACE SPECIALTIES SA/NV, a joint stock company organized and existing under the laws of Belgium, having its registered office at 11, Square Marie Curie, B - 1070 Anderlecht, Belgium.

This contribution being evaluated to at least two hundred and forty million Euros (EUR 240,000,000.-).

Evidence of the contribution's existence:

Proof of the ownership and the value of such shares has been given to the undersigned notary by a copy of a recent trade register extract of the concerned company, a recent balance sheet of the subscriber where the shares appear and a declaration issued by the managers of each of the concerned companies attesting the current number of shares, their ownership, and their true valuation in accordance with current market trends.

Effective implementation of the contribution.

CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., contributor here represented as stated hereabove, declares that:

- it is the sole full owner of such shares and possessing the power to dispose of such shares, legally and conventionally freely transferable;
- there exist no pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that one or more of such shares be transferred to him;
- the transfers of such shares are effective today without qualification and the agreement's deed have been already signed, proof thereof having been given to the undersigned notary;
- all further formalities shall be carried out in the respective countries in order to duly formalise the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Manager's intervention

Marie Van In, Adrianus Schiebroek and Francis Zéler, all managers of Luxembourg Coating Resins S à r.l., by virtue of a declaration/proxy which will remain here annexed, acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the company by reason of the here above described contribution in kind, expressly agree with the description of the contribution in kind, with its valuation, with the effective transfer of these shares, and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contribution being fully carried out, the sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the Articles of Incorporation to read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at twenty five thousand Euros (EUR 25,000.-), divided into two hundred and fifty (250) shares with a nominal value of one hundred Euros (EUR 100.-) each, all fully paid-up and subscribed.”

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company or which shall be charged to it in connection with its capital increase at the fixed rate registration tax perception, have been estimated at about seven thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Pardevant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "LUXEMBOURG COATING RESINS S.à r.l.", ayant son siège social à L-8030 Strassen, 163 rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 173.427, constituée suivant acte reçu le 4 décembre 2012, en voie de publication au Mémorial, Recueil Spécial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Charles KRIER, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les cent vingt cinq (125) parts sociales, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) par l'émission de cent vingt cinq (125) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, et une valeur totale de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), au profit de CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à CT Corporation System, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, ensemble avec une prime d'émission, en contrepartie de l'apport en nature par CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC. à la Société de deux millions trois cent cinquante-neuf mille six cent vingt-neuf (2.359.629) actions qu'elle détient dans CYTEC SURFACE SPECIALTIES SA/NV, une société de droit belge, ayant son siège social à 11, Square Marie Curie, B-1070 Anderlecht, Belgique.

2.- Souscription, et libération intégrale par CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège social à CT Corporation System, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, des cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune et d'une valeur totale de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), et de la prime d'émission.

3.- Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées.”

4.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique décide ce qui suit:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000,-) par l'émission de cent vingt cinq (125) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune, à souscrire par l'associé unique moyennant paiement d'une prime d'émission totale de deux cent trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 239.987.500), le tout intégralement libéré par l'apport réalisé en nature de deux millions trois cent cinquante-neuf mille six cent vingt-neuf (2.359.629) actions que l'apporteur détient dans CYTEC SURFACE SPECIALTIES SA/NV, une société de droit belge, ayant son siège social à 11, Square Marie Curie, B-1070 Anderlecht, Belgique.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts nouvelles l'associé unique, la société CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC., une société existant sous les lois de l'Etat du Delaware, USA, ayant son siège à CT Corporation System, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA.

L'émission des parts est en outre sujette au paiement d'une prime d'émission totale s'élevant à deux cent trente-neuf millions neuf cent quatre-vingt-sept mille cinq cents Euros (EUR 239.987.500).

Intervention de l'apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC. prédésignée ici représentée par Madame Rachel UHL, prénommée en vertu d'une procuration sous seing privé demeurée annexée aux présentes laquelle a déclaré souscrire aux cent vingt-cinq (125) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement ainsi que la prime d'émission par l'apport en nature ci-après décrit:

deux millions trois cent cinquante-neuf mille six cent vingt-neuf (2.359.629) actions qu'il détient dans CYTEC SURFACE SPECIALTIES SA/NV, une société de droit belge, ayant son siège social à 11, Square Marie Curie, B-1070 Anderlecht, Belgique, cet apport étant évalué à au moins deux cent quarante millions d'Euros (EUR 240.000.000,-).

Preuve de l'existence de l'apport:

Preuve de la propriété et de la valeur de ces actions a été donnée au notaire instrumentant par la copie d'un extrait récent du registre de commerce des sociétés concernées, le bilan récent de l'apporteur où les dites actions apparaissent et une déclaration émise par les gérants de chacune d'entre elles attestant le nombre actuel d'actions, leur appartenance et leur valeur réelle conformément aux tendances actuelles du marché.

Réalisation effective de l'apport.

CYTEC GLOBAL HOLDINGS INC. apporteur ici représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire de ces actions et possédant les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autre droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs;
- les transferts de parts sont effectivement réalisés sans réserves aujourd'hui et les conventions de cessions ont été déjà signées, preuve en ayant été apportée au notaire soussigné;
- toutes autres formalités seront réalisées dans les Etats respectifs aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Intervention des gérants.

Marie Van In, Adrianus Schiebroek et Francis Zéler, gérants de la société Luxembourg Coating Resins S. à r.l., en vertu d'une déclaration/procuration qui restera ci-annexée et reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation, sur le transfert de la propriété desdites actions, et confirme la validité des souscription et libération.

Troisième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'apport étant totalement réalisé, l'associé unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société s'élève à vingt-cinq mille Euros (EUR 25.000), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100) chacune, intégralement souscrites et entièrement libérées."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ sept mille Euros

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: C.KRIER, R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60828. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013003261/211.

(130002597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Science in Motion GmbH & Co. KG, Société en Commandite simple.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 138.720.

Im Jahre zweitausendzwoölf, den zwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Dr. Emile SCHLESSER, mit Amtssitz in Luxemburg, 35, rue Notre-Dame.

Fand statt die ausserordentliche Generalversammlung der Kommanditgesellschaft "Science in Motion GmbH & Co. KG", mit Sitz in L-2314 Luxembourg, 2A, place de Paris, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. April 2008, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 1458 vom 12. Juni 2008, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 10. November 2008, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 3049 vom 31. Dezember 2008, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 388 vom 21. Februar 2009, abgeändert gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 18. Dezember 2008, veröffentlicht im Memorial, "Recueil des Sociétés et Associations" C, Nummer 407 vom 24. Februar 2009, abgeändert am 13. Mai 2011, gemäss einer privatschriftlichen Urkunde, veröffentlicht im Memorial, "Recueil Spécial des Sociétés et Associations C", Nummer 2611 vom 20. Oktober 2012, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 138.720.

Den Vorsitz der Generalversammlung übernimmt Herr Dr. Romain LUTGEN, Rechtsanwalt, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zur Schriftführerin, Frau Siyuan Isabelle HAO, Angestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt zum Stimmenzähler, Herr Pr. Dr. Peter DUVINAGE, Rechtsanwalt, wohnhaft in Eching am Ammersee (Deutschland).

Der Vorsitzende erklärt und bittet den Notar folgendes zu beurkunden:

I.- Die anwesenden und vertretenen Gesellschafter und die Zahl ihrer Anteile sind auf einer Anwesenheitsliste angegeben, welche von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmenzähler, den Gesellschaftern oder deren Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterzeichnet wurde. Die Anwesenheitsliste sowie die Vollmachten bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

II.- Die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung wurde einberufen mittels Einberufungsschreiben, welche per Einschreibebrief an alle Gesellschafter am 1. Dezember 2012 verschickt wurden.

Kopien der Einschreibebriefe und des Posteinlieferungsscheins bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

III.- Aus der Anwesenheitsliste geht hervor, dass von elftausend (11.000) Anteilen die das gesamte Kapital darstellen, neuntausend (9.000) Anteile anwesend oder vertreten sind. Die Versammlung ist also rechtsgültig zusammengesetzt, betrachtet sich als wirksam einberufen und kann über die Tagesordnung beschliessen.

IV.- Die Tagesordnung der Generalversammlung begreift folgende Punkte:

Tagesordnung

1. Feststellung der Jahresabschlüsse der "Science in Motion GmbH & Co. KG" für die Jahre 2010 und 2011.
2. Genehmigung der Schliessung der Zweigniederlassungen der "Science in Motion GmbH & Co. KG" und der "Carspaze Services GmbH & Co. KG".
3. Genehmigung der Auflösung und Liquidierung der "Carspaze Services GmbH" und der "Carspaze Services GmbH & Co. KG", beide mit Sitz in Luxemburg, sowie Zustimmung zu deren Liquidierung.
4. Zustimmung, alle etwaigen, noch bestehenden Anstellungsverträge oder Pacht- und Mietverträge in besagten Gesellschaften zu kündigen.
5. Zustimmung zur Veräusserung von 100% der Anteile an der "Carspaze Services GmbH", mit Sitz in Dornbirn, und zwar an Herrn Ludwig MORASCH zu einem Kaufpreis von € 100,00.
6. Zustimmung zur Übertragung der 1.000 Anteile der "PLATYPUS G.m.b.H." an der "Science in Motion GmbH & Co. KG" an Herrn Ludwig MORASCH, sowie der 1.000 Anteile im Besitz der "InvestClub GmbH", mit Sitz in Luxemburg, an Herrn Ludwig MORASCH.
7. Beauftragung von Herrn Ludwig MORASCH mit der Suche nach einem neuen Geschäftsführer für die "Science in Motion GmbH", mit Sitz in Dornbirn.
8. Beschlussfassung über eine weitere Erhöhung des Stammkapitals der "Science in Motion GmbH & Co. KG" von hundertzehntausend Euro (€ 110.000,00) auf hundertzwanzigtausend Euro (€ 120.000,00), durch Ausgabe von 1.000 neuen Anteilen von je zehn Euro (€ 10,00) Nennwert, unter folgender Bedingung:
Der Übernahmepreis je Anteil soll zwanzig Euro (€ 20,00) betragen, davon zehn Euro (€ 10,00) als Kapitaleinlage und zehn Euro (€ 10,00) als Darlehen des übernehmenden Gesellschafters an die Gesellschaft.
9. Abänderung von Artikel drei, Absatz eins, der Satzung, um diesen an die Kapitalerhöhung anzupassen.

Nachdem die Generalversammlung die vorgetragenen Ausführungen als richtig erkannt hat, hat sie folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung stellt die Jahresabschlüsse der "Science in Motion GmbH & Co. KG" für die Jahre 2010 und 2011 fest.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Genehmigung zur Schliessung der Zweigniederlassungen der "Science in Motion GmbH & Co. KG" und der "Carspaze Services GmbH & Co. KG", Kommanditgesellschaft, mit Sitz in L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 138.717, zu geben.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Genehmigung der Auflösung und Liquidierung, sowie die Zustimmung zur Liquidierung von "Carspaze Services GmbH", Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 138.716, und von "Carspaze Services GmbH & Co. KG", vorgeannt, zu geben.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Zustimmung zur Kündigung aller etwaigen, noch bestehenden Anstellungsverträge oder Pacht- und Mietverträge von "Carspaze Services GmbH" und "Carspaze Services GmbH & Co. KG", vorgeannt, zu geben.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, die Zustimmung zur Veräusserung von einhundert Prozent (100%) der Anteile an der "Carspaze Services GmbH", Gesellschaft mit beschränkter Haftung österreichischen Rechts, mit Sitz in Dornbirn (Österreich), und zwar an Herrn Ludwig MORASCH, Erfinder, wohnhaft in AT-5162 Obertrum, Hamberg 8, zu einem Kaufpreis von einhundert Euro (EUR 100,00), zu geben.

Sechster Beschluss

1) "PLATYPUS G.m.b.H.", Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 139.246,

hier vertreten durch Herrn Pr. Dr. Peter DUVINAGE, vorgeannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 12. Dezember 2012,

erklärt, eintausend (1.000) Anteile der "Science in Motion GmbH & Co. KG" an Herrn Ludwig MORASCH, vorgeannt, zu übertragen, welcher dies annimmt, zum Preis von einhundert Euro (EUR 100,00).

Die Zedentin bekennt, den Betrag von einhundert Euro (EUR 100,00) vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde vom Zessionar erhalten zu haben, weshalb die Zedentin dem Zessionar hiermit Quittung bewilligt.

2) "InvestClub GmbH", Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 140.739,

hier vertreten durch Herrn Pr. Dr. Peter DUVINAGE, vorgeannt, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 10. Dezember 2012,

erklärt, eintausend (1.000) Anteile der "Science in Motion GmbH & Co. KG" an Herrn Ludwig MORASCH, vorgeannt, zu übertragen, welcher dies annimmt, zum Preis von einhundert Euro (EUR 100,00).

Die Zedentin bekennt, den Betrag von einhundert Euro (EUR 100,00) vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde vom Zessionar erhalten zu haben, weshalb die Zedentin dem Zessionar hiermit Quittung bewilligt.

Der Zessionar wird in alle Rechte und Pflichten eingesetzt, welche den abgetretenen Anteilen anhaften.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben, nach "ne varietur" Paraphierung, der Urkunde beigelegt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Generalversammlung beschliesst, die obigen Übertragungen anzunehmen.

Siebenter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, Herr Ludwig MORASCH, vorgeannt, mit der Suche nach einem neuen Geschäftsführer für "Science in Motion GmbH", Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz in L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris (und nicht, wie fälschlicherweise in der Tagesordnung angegeben, mit Sitz in Dornbirn), eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter Sektion B und Nummer 138.538, zu beauftragen.

Achter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, das Gesellschaftskapital um zehntausend Euro (EUR 10.000,00) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von einhundertzehntausend Euro (EUR 110.000,00) auf einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000,00) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von eintausend (1.000) neuen Anteilen mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,00), welche die gleichen Rechte und Vorteile geniessen wie die bestehenden Anteile.

Die Gesellschaftskapitalerhöhung erfolgt unter folgender Bedingung:

Der Übernahmepreis je Anteil soll zwanzig Euro (€ 20,00) betragen, davon zehn Euro (€ 10,00) als Kapitaleinlage und zehn Euro (€ 10,00) als Darlehen des übernehmenden Gesellschafters an die Gesellschaft.

Die Generalversammlung beschliesst, die hiernach genannten Personen zur Zeichnung der neuen Anteile zuzulassen.

Zeichnung und Einzahlung:

Sodann sind beigetreten:

1) Herr Ludwig MORASCH, vorgeannt,

hier vertreten durch Herrn Pr. Dr. Peter DUVINAGE, vorgeannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 10. Dezember 2012,

welcher erklärt, fünfhundert (500) neue Anteile, mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,00), zu zeichnen,

2) Frau Dr. Angela DUVINAGE, Rechtsanwältin, wohnhaft in D-82279 Eching, Kaagangerstrasse 42,

hier vertreten durch Herrn Pr. Dr. Peter DUVINAGE, vorgeannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht vom 19. Dezember 2012,

welche erklärt, fünfhundert (500) neue Anteile, mit einem Nennwert von je zehn Euro (EUR 10,00), zu zeichnen.

Vorerwähnte Vollmachten bleiben, nach "ne varietur" Paraphierung, der Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die eintausend (1.000) Anteile wurden gezeichnet und vollständig eingezahlt, so dass der Betrag von zehntausend Euro (EUR 10.000,00), ab sofort der Gesellschaft zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar durch Bankbescheinigung nachgewiesen wurde.

Neunter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, infolge der Kapitalerhöhung, Artikel drei, Absatz eins, der Satzung umzuändern wie folgt:

" Art. 3. Gesellschaftskapital, Anteile.

1. Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertzwanzigtausend Euro (EUR 120.000,00), eingeteilt in zwölftausend (12.000) Anteile von je zehn Euro (EUR 10,00) Nennwert.

Das Kapital wird wie folgt gehalten:

1) Komplementärin "Science in Motion GmbH", mit Sitz in L-2314 Luxemburg, 2A, place de Paris,

zehn Anteile 10

2) Kommanditist Herr Ludwig MORASCH, Erfinder, wohnhaft in AT-5162 Obertrum, Hamberg 8,

siebentausendsiebenhundertzweiundneunzig Anteile 7.792

3) Kommanditistin Frau Dr. Angela DUVINAGE, Rechtsanwältin, wohnhaft in D-82279 Eching,

Kaagangerstrasse 42, zweitausendeinhundertachtundneunzig Anteile 2.198

4) Kommanditistin "Crosscom Beteiligungs GmbH", mit Sitz in AT-6850 Dornbirn, Marktstrasse 4,

zweitausend Anteile 2.000

Total: zwölftausend Anteile 12.000

Das Komplementärkapital beträgt also einhundert Euro (EUR 100,00) bestehend aus zehn (10) Anteilen und das Kommanditkapital beträgt einhundertneunzehntausendneunhundert Euro (EUR 119.900,00) bestehend aus elftausendneunhundertneunzig (11.990) Anteilen."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Urkunde entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf etwa dreitausend Euro (EUR 3.000,00) geschätzt.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und sonst keiner das Wort ergreift, erklärt die Vorsitzende die Versammlung für aufgehoben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannten Komparenten, haben dieselben die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: R. Lutgen, S. I. Hao, P. Duvinage, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 décembre 2012. Relation: LAC/2012/62118. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 7. Januar 2013.

Référence de publication: 2013003423/166.

(130002915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 96.237.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Summit Ventures VI-A, L.P., a limited partnership incorporated, having its registered office at 222, Berkeley Street, USA - MA 02116 Boston,

here represented by Mrs Susanne Wagner, Rechtsanwältin, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Boston, MA, United States of America, on December 18, 2012,

2) Summit Ventures VI-B, L.P., a limited partnership, having its registered office at 222, Berkeley Street, USA - MA 02116 Boston,

here represented by Mrs Susanne Wagner, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, MA, United States of America, on December 18, 2012,

3) Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., a limited partnership, having its registered office at 222, Berkeley Street, USA - MA 02116 Boston,

here represented by Mrs Susanne Wagner, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, MA, United States of America, on December 18, 2012,

4) Summit VI Advisors Fund, L.P., a limited partnership, having its registered office at 222, Berkeley Street, USA - MA 02116 Boston,

here represented by Mrs Susanne Wagner, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, MA, United States of America, on December 18, 2012,

5) Summit Ventures V, L.P., a limited partnership, having its registered office at 222, Berkeley Street, USA - MA 02116 Boston,

here represented by Mrs Susanne Wagner, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, MA, United States of America, on December 18, 2012,

6) Summit V Companion Fund, L.P., a limited partnership, having its registered office at 222, Berkeley Street, USA - MA 02116 Boston,

here represented by Mrs Susanne Wagner, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, MA, United States of America, on December 18, 2012,

7) Summit V Advisors Fund, L.P., a limited partnership, having its registered office at 222, Berkeley Street, USA - MA 02116 Boston,

here represented by Mrs Susanne Wagner, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, MA, United States of America, on December 18, 2012,

8) Summit V Advisors Fund (QP), L.P., a limited partnership, having its registered office at 222, Berkeley Street, USA - MA 02116 Boston,

here represented by Mrs Susanne Wagner, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, MA, United States of America, on December 18, 2012,

and

9) Summit Investors VI, L.P., a limited partnership, having its registered office at 222, Berkeley Street, USA - MA 02116 Boston,

here represented by Mrs Susanne Wagner, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston, MA, United States of America, on December 18, 2012,

The said proxies, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Summit Partners JMB S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, Rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, registered with the

Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 96.237, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on September 29, 2003, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1145 on November 3, 2003. The articles of association have last been amended pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on November 18, 2009, published in the Mémorial number 2508 on December 24, 2009.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and requests the notary to enact the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law") the shareholders unanimously decide to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the shareholders unanimously decide to appoint as liquidator AIM Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.676, having its registered office at 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148bis of the Law.

The liquidator is empowered to carry out all such acts as provided for by article 145 of the Law without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is required.

The liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission, remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrances; remove any outstanding charge in its sole discretion.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The liquidator may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such powers as it determines and for the period as it thinks fit and with the prior authorisation of the shareholders.

The liquidator may distribute the Company's assets to the shareholders in cash or in kind in its sole discretion in the proportion of their participation in the share capital. Subject to the Law, such distribution may take the form of interim payments out of the surplus of the winding-up.

Whereas, the present deed is drawn up in Luxembourg on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed was drawn up in English, followed by a French version thereof; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt et unième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Summit Ventures VI-A, L.P., une limited partnership, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, États-Unis d'Amérique - MA 02116 Boston,

ici représentée par Madame Susanne Wagner, Rechtsanwältin, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA, États-Unis d'Amérique, le 18 décembre 2012,

2) Summit Ventures VI-B, L.P., une limited partnership, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, États-Unis d'Amérique - MA 02116 Boston,

ici représentée par Madame Susanne Wagner, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA, États-Unis d'Amérique, le 18 décembre 2012,

3) Summit VI Entrepreneurs Fund, L.P., une limited partnership, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, États-Unis d'Amérique - MA 02116 Boston,

ici représentée par Madame Susanne Wagner, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA, États-Unis d'Amérique, le 18 décembre 2012,

4) Summit VI Advisors Fund, L.P., une limited partnership, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, États-Unis d'Amérique - MA 02116 Boston,

ici représentée par Madame Susanne Wagner, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA, États-Unis d'Amérique, le 18 décembre 2012,

5) Summit Ventures V, L.P., une limited partnership, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, États-Unis d'Amérique - MA 02116 Boston,

ici représentée par Madame Susanne Wagner, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA, États-Unis d'Amérique, le 18 décembre 2012,

6) Summit V Companion Fund, L.P., une limited partnership, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, États-Unis d'Amérique - MA 02116 Boston,

ici représentée par Madame Susanne Wagner, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA, États-Unis d'Amérique, le 18 décembre 2012,

7) Summit V Advisors Fund, L.P., une limited partnership, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, États-Unis d'Amérique - MA 02116 Boston,

ici représentée par Madame Susanne Wagner, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA, États-Unis d'Amérique, le 18 décembre 2012,

8) Summit V Advisors Fund (QP), L.P., une limited partnership, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, États-Unis d'Amérique - MA 02116 Boston,

ici représentée par Madame Susanne Wagner, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA, États-Unis d'Amérique, le 18 décembre 2012,

et

9) Summit Investors VI, L.P., une limited partnership, ayant son siège social au 222, Berkeley Street, États-Unis d'Amérique - MA 02116 Boston,

ici représentée par Madame Susanne Wagner, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston, MA, États-Unis d'Amérique, le 18 décembre 2012,

Les procurations signées ne varientur par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont tous les associés de Summit Partners JMB S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, Rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 96.237, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 septembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le "Mémorial") numéro 1145 en date du 3 novembre 2003. Les statuts ont été modifiés la dernière fois selon acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 2508 en date du 24 décembre 2009.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et requièrent le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), les associés décident à l'unanimité de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, les associés décident à l'unanimité de nommer AIM Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.676, ayant son siège social à 14, rue Erasme, L-2082 Luxembourg en tant que liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148bis de la Loi.

Le liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 de la Loi sans demander l'autorisation des associés dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements; enlever toutes charges subsistantes selon sa volonté.

Le liquidateur n'a pas à faire l'inventaire de la Société et peut se référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera et avec l'autorisation préalable des actionnaires.

Le liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux associés en numéraire ou en nature selon sa volonté proportionnellement à leur participation dans le capital social. Sous réserve des dispositions légales applicables, cette distribution pourra prendre la forme d'une avance sur le boni de liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. WAGNER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17713. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2013003461/168.

(130002624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Bosnia Broadband S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.493.645,24.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 153.262.

In the year two thousand and twelve, on the thirteenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Slovenia Broadband S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 145882 (the "Sole Shareholder"), here represented by Me Carsten Opitz, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 11 December 2012 in Luxembourg, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith;

Such appearing party being the sole shareholder of Bosnia Broadband S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 153262, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 19 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1460 on 16 July 2010 and as last amended on 13 November 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary (hereafter the "Company").

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Restatement of article 6 of the articles of association of the Company;
2. Restatement of article 9 of the articles of association of the Company; and
3. Acknowledgment of the resignation of Mr. Aristeidis Fronistas as Manager of the Company.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 6 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The Company will recognise only one holder per share. Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request. The single shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a single shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the law, provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital."

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 9 of the articles of association of the Company which shall be read as follows:

" **Art. 9. Managers(s).** The Company shall be managed by one (1) or more managers who may be but need not be shareholders (the "Manager(s)"). If the Company is managed by two (2) Managers, they shall jointly manage the Company. If the Company is managed by three (3) or more Managers, they shall constitute a board of Managers (the "Board of Managers") and any reference in the Articles of Incorporation to the Manager(s) shall constitute a reference to the Board of Managers.

The Manager(s) will be elected by the single shareholder or the general meeting of shareholders, who will determine the number of Managers and the term of his/their office. Any Manager will hold office until his successor is elected. Any Manager is re-eligible and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The single shareholder or the general meeting of shareholders may decide to appoint one or several class A Manager(s) and one or several class B Manager(s).

The Board of Managers (if any) may appoint from among the Managers a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (if any) (the "Secretary").

The Board of Managers (if any) will meet upon convocation by the Chairman. A meeting of the Board of Managers (if any) must be convened by the Chairman if any two (2) Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another Manager as Chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing to each Manager and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every meetings of the Board of Managers (if any) shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another Manager as his proxy.

A quorum of any meeting of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. However, in case class A Managers and class B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of at least one class A Manager and one class B Manager holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at the meeting.

One or more Manager(s) may participate in a meeting by means of a conference call or via any similar means of communication enabling thus several people participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to physical presence at the meeting.

A written resolution, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mr. Aristeidis Fronistas as Manager of the Company, with effect as from the date hereof and decide to grant him discharge for the performance of his duties wch discharge will have to be confirmed at the next annual general meeting approving the next Company's annual accounts.

Following the resignation of Mr. Aristeidis Fronistas as Manager of the Company, the board of managers of the Company is composed as follows:

- a) Mr. Alan Dundon, born on 18 April 1966 in Dublin (Ireland), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- b) Mr. Frédéric Salvatore, born on 3 September 1973 in Charleroi (Belgium), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr. Antonio Longo, born on 29 May 1975 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

d) Ms. Géraldine Schmit, born on 12 November 1969 in Messancy (Belgium), residing professionally at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing parties known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le treizième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Slovenia Broadband S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 145882 Associé Unique», ici représentée par Me Carsten Opitz, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en date du 11 décembre 2012 à Luxembourg. Ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement;

Le comparant est l'associé unique de Bosnia Broadband S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 153262, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 16 juillet 2010 numéro 1460 et dernièrement modifié le 13 novembre 2012 à la suite d'un acte reçu par le notaire instrumentant (ci après la «Société»).

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda

1. Modification de l'article 6 des statuts de la Société;
2. Modification de l'article 9 des statuts de la Société; et
3. Démission de Monsieur Aristeidis Fronistas en tant que Gérant de la Société.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal aux bénéfices et aux actifs de la Société et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par part sociale. Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Un registre des associés est gardé au siège social de la Société et peut être consulté par les associés sur simple demande.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société ne compte qu'un seul associé. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés que moyennant l'agrément de l'assemblée générale des associés représentant les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été notifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales, à condition que la Société ait les réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat est une conséquence de la réduction du capital social de la Société.».

Seconde résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 9. Gérant(s).** La Société est gérée par un (1) ou plusieurs gérants qui peuvent être associé(s) mais qui n'en ont pas l'obligation (les "Gérants"). Si la Société est gérée par deux (2) Gérants, ceux-ci gèrent la Société conjointement. Si la Société est gérée par trois (3) Gérants ou un nombre supérieur de Gérants, ils constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") et toute référence dans les Statuts au(x) Gérant(s) constitue une référence au Conseil de Gérance.

Le(s) Gérant(s) sera (seront) nommé(s) par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera le nombre de Gérant(s) et la durée de son (leur) mandat. Tout Gérant restera en fonction jusqu'à la nomination de son successeur. Tout Gérant est rééligible et peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de catégorie B.

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra choisir parmi ses membres un président (le "Président"). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) doit être convoquée par le Président si deux (2) Gérants en font la demande.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe), mais en son absence le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) pourra désigner un autre Gérant comme président pro tempore à la majorité des Gérants présents ou représentés.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) devra être envoyée à tous les Gérants par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque Gérant transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adoptée par une résolution du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe).

Toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) aura de temps à autre déterminé. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.

Le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) est la majorité des Gérants présents ou représentés. Cependant, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, le quorum requis pour toute réunion du Conseil de Gérance est la présence ou la représentation d'au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B en fonction.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion.

Un (plusieurs) Gérant(s) peut (peuvent) participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (pour autant qu'il existe) dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu chacun signés par un ou plusieurs Gérants.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société."

Troisième résolution

L'Associé Unique prend acte de la démission de Monsieur Aristeidis Fronistas en qualité de Gérant de la Société, avec effet à compter du jour du présent acte et décide de lui accorder décharge pour l'exécution de sa mission, décharge qui devra être renouvelée au cours de la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de la de la Société.

En conséquence de la démission de Monsieur Aristeidis Fronistas en qualité de Gérant de la Société, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- a) Monsieur Alan Dundon, né le 18 avril 1966 à Dublin (Irlande) résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Frédéric Salvatore, né le 3 septembre 1973 à Charleroi (Belgique), résidant professionnellement à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Antonio Longo, né le 29 mai 1975 au Luxembourg, résidant professionnellement 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- d) Madame Géraldine Schmit, née à Messancy (Belgique), le 12 novembre 1969 résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. OPITZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61271. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003653/227.

(130003827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

AC Propre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 173.990.

STATUTS

L'an deux mil douze, le vingtième jour de décembre.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1. Monsieur Mario MEYER, employé privé, né le 17 août 1976 à Malmedy (B) demeurant à L-5755 Frisange, 1, Am Schoumansbongert;

2. Madame Elisabete RIBEIRO ALVES épouse COSTANTINI, employée privée, née le 10 décembre 1970 à Autun (F), demeurant à L-5755 Frisange, 31, Am Schoumansbongert.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet:

- le domaine de travaux de conciergerie
- le domaine de nettoyage bâtiments et monuments

La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter à des sociétés du même groupe de la société ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères et leur prêter tous concours. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée.

Art. 3. La société prend la dénomination de AC PROPRE S.à r.l.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de 12.400 Euros (douze mille quatre cents euros), représenté par 100 (cents) parts sociales d'une valeur nominale de 124 Euros (cent vingt-quatre euros) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 8. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

Titre II. Administration - Assemblée Générale

Art. 9. La société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice qui commence le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille treize.

Art. 12. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 13. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 14. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 15. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 16. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

Art. 17. En cas de dissolution de la société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Souscription et Libération

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Mario MEYER, précité, cinquante et un parts sociales	51
2) par Elisabete RIBEIRO ALVES épouse CostANTINI, précitée quarante-neuf parts sociales	49
Total: cents parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents Euros se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- 1.- Monsieur Mario MEYER, prénommé, gérant technique.
- 2.- Madame Elisabete RIBEIRO ALVES épouse CostANTINI, prénommée, gérant administratif.
- 3.- La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature isolée d'un des gérants pour tout ce qui est en rapport avec la clientèle (contrat, devis, courrier).

4.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-1466 Luxembourg, 6, rue Jean Engling.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mario Meyer, Elisabete Ribeiro Alves, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 décembre 2012. LAC / 2012 / 61829. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003582/117.

(130004128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

KS&T Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.002,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.723.

In the year two thousand and twelve, on the seventeenth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

KS&T International Holdings, L.P., a limited partnership established and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered seat at 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 3563378,

here represented by Mr. Olivier de La Guéronnière, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal on December 17, 2012.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established and existing under the laws of Luxembourg under the name of KS&T Ventures S.à r.l. (the Company), with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172723, established pursuant to a deed of the undersigned notary, dated November 9, 2012, under process of publication in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, and whose articles have not been amended since then.

II. The Company's share capital is set at forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) represented by forty thousand (40.000) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two United States Dollars (USD 2,00) to raise it from its present amount of forty thousand United States Dollars (USD 40.000,00) to forty thousand and two United States Dollars (USD 40.002,00), by creation and issuance of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

KS&T International Holdings, L.P., prenamed, declares to subscribe the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2,00), together with a total share premium in the amount of four hundred twenty million one hundred eighty-six thousand one hundred sixty-nine United States Dollars and eighty US Dollar cents (USD 420.186.169,80), by contribution in kind in the total amount of four hundred twenty million one hundred eighty-six thousand one hundred seventy-one United States Dollars and eighty US Dollar cents (USD 420.186.171,80), consisting in fifteen thousand and three (15.003) shares representing sixty percent (60%) of the share capital of KS&T Venture Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twenty-five thousand and five United States Dollars (USD 25.005,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172770 (the Shares).

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of December 17, 2012 of KS&T International Holdings, L.P., prenamed, "certified true and correct" by its general partner;
- a contribution declaration of KS&T International Holdings, L.P., prenamed, attesting that it is the unrestricted owner of the Shares.

Effective implementation of the contribution in kind

KS&T International Holdings, L.P., prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Shares and possesses the power to dispose of them, them being legally and conventionally freely transferable;
- the Shares have subsequently not been transferred and no legal or natural person other than KS&T International Holdings, L.P., prenamed, is entitled to any rights as to the Shares;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Shares in order to duly carry out and formalize the transfer.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated December 17, 2012, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, the first paragraph of article 6 of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6. First paragraph.** The share capital is set at forty thousand and two United States Dollars (USD 40.002,00) represented by forty thousand and two (40.002) shares of one United States Dollar (USD 1,00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7.000,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

KS&T International Holdings, L.P., un limited partnership établi et régi par le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, New Castle County, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et enregistré auprès du Secrétaire d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 3563378,

ici représenté par M. Olivier de La Guéronnière, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une (1) procuration donnée sous seing privé le 17 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination KS&T Ventures S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172723, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 9 novembre 2012, en cour de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00), représenté par quarante mille (40.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2,00) pour le porter de son montant actuel de quarante mille Dollars Américains (USD 40.000,00) à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

KS&T International Holdings, L.P., susnommé, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales et les libérer intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2,00), ensemble avec une prime d'émission totale de quatre cent vingt millions cent quatre-vingt-six mille cent soixante-neuf Dollars Américains et quatre-vingt centimes de Dollar (USD 420.186.169,80), par apport en nature d'un montant total de quatre cent vingt millions cent quatre-vingt-six mille cent soixante-et-onze Dollars Américains et quatre-vingt centimes de Dollar (USD 420.186.171,80), consistant en quinze mille et trois (15.003) parts sociales représentant soixante pour cent (60%) du capital social de KS&T Venture Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg, un capital social de vingt-cinq mille et cinq Dollars Américains (USD 25.005,00) et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172770 (les Parts Sociales).

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 17 décembre 2012 de KS&T International Holdings, L.P., susnommé, «certifié sincère et véritable» par son associé commandité;
- une déclaration d'apport de KS&T International Holdings, L.P., susnommé, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction des Parts Sociales.

Réalisation effective de l'apport

KS&T International Holdings, L.P., susnommé, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction des Parts Sociales et possède les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
- les Parts Sociales n'ont pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que KS&T International Holdings, L.P., susnommé, ne détient de droit sur les Parts Sociales;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation des Parts Sociales aux fins d'effectuer leur transfert.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 17 décembre 2012, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Premier paragraphe.** Le capital social est fixé à quarante mille et deux Dollars Américains (USD 40.002,00), représenté par quarante mille et deux (40.002) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: de La Guéronnière, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17330. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santoni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013004017/153.

(130004025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.396.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-one of December.

Before us Maître Karine REUTER, notary, residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

MONUMENT TRUSTEES LIMITED, a company having its registered office at 57 Herbert Lane, Dublin 2, Ireland, recorded with the Irish Companies Registrar under number 345558,

here represented by Ms Rita GOUJON, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxy, acting as the sole shareholder of

Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l.

a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B110.396.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations and resolutions of the general meeting:

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, on 24th of August, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on the 23rd December, 2005, number 1.443, page 69.254.

The articles of incorporation have not been amended since the incorporation.

The Company's subscribed share capital is currently set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.

I. The agenda of the Meeting is worded as follows:

Agenda

1. Waiver of Convening notices
2. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation
3. Appointment of one Liquidator and determination of his powers
4. Miscellaneous

II. The partner present, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholder, the proxy of the represented shareholder and by the board

of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxy of the represented shareholder, signed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and the partner represented declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meetings, no convening notices were necessary.

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partner represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The partner decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (the "Liquidation").

Third resolution

The partner appoints MERLIS S.à.r.l., having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered under section B and number 111.320 with the Registre de Commerce et des Sociétés, to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 141 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10th August 1915 (the "Law").

He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorization of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholders further resolve to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Expenses

The expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300 (one thousand three hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, the proxy holder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mil douze, le vingt et un décembre.

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MONUMENT TRUSTEES LIMITED, une société ayant son siège social à 57 Herbert Lane, Dublin 2, République d'Irlande, inscrite au Registre de Commerce d'Irlande sous le numéro 345558,

ici représentée par Madame Rita GOUJON, demeurant professionnellement à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle est annexée aux présentes,

la dite partie comparante agissant en sa qualité d'associé unique de la société

Bora Securitisation Luxembourg S.à r.l.

une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.396.

La dite partie comparante, agissant ès-qualité, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

La société a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 août 2005,

publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 23 décembre 2005, numéro 1.443, page 69.254.

Le capital social de la société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.- EUR) chacune.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

Ordre du jour

1. Renonciation aux formalités de convocation
2. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
3. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités
4. Divers

Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Reste pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

II. L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés représentés et présents se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable. La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Première résolution

L'entière du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de procéder à la dissolution de la Société et de mettre ainsi volontairement la Société en liquidation (la «Liquidation»)

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer MERLIS S.à.r.l., établie et ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite sous la section B et le numéro 111.320 au Registre de Commerce et des Sociétés, à la fonction du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 141 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'associé unique décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur préparera un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

Frais

Les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 1.300.- EUR (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à la comparante ainsi qu'aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signés: R. GONJON, K. REUTER.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 janvier 2013. Relation: EAC/2013/28. Reçu douze euros 12.-

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

PETANGE, LE 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003651/139.

(130003703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

KBC Lease (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 5, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 27.895.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 décembre 2012

Remplace la 1^{ère} version du dépôt initial n°L130002353 en vertu de l'article 6bis du règlement grand-ducal modifié du 23 janvier 2003 concernant le RCS

1. Les démissions de Messieurs Stany VAN BESIEN, Herwig HUYSMANS et Lieven COPPEJANS en tant qu'Administrateurs sont actées avec effet au 1^{er} janvier 2013;

2. La démission de Monsieur Stany VAN BESIEN de son mandat de Président du Conseil d'Administration est actée avec effet au 1^{er} janvier 2013;

3. Monsieur Hugo VANDERPOOTEN, Administrateur, né le 30 mai 1955 à Halle (B), demeurant professionnellement à Prof. R. Van Overstraetenplein 5, B-3000 Leuven est nommé nouvel Administrateur avec effet au 1^{er} janvier 2013. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013;

4. Monsieur Geert MARKEY, Administrateur, né le 2 décembre 1961 à Veurne (B), demeurant professionnellement à demeurant à Prof. R. Van Overstraetenplein 5, B- 3000 Leuven est nommé nouvel Administrateur, avec effet au 1^{er} janvier 2013. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Certifié sincère et conforme

POUR KBC LEASE (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013004706/23.

(130004526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Faculté d'Ingénierie et de Recherche de Solutions et Techniques, Société Anonyme.

Siège social: L-9456 Hoesdorf, 14D, Villa d'Epicea.

R.C.S. Luxembourg B 109.537.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013008517/10.

(130009830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Arena Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 144.237.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 24 octobre 2012 que:

1. La société KPMG Audit S.à.r.l., a été révoquée de son mandat de Réviseur d'entreprises agréé de la société, avec effet au 24 octobre 2012.

2. La société Grant Thornton Lux Audit S.A. ayant son siège social au 836 Pafbruch L-8308 Capellen, RCS N°43298, a été nommée, en tant que Réviseur d'entreprises agréé et ce avec effet au 24 octobre 2012.

Son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Référence de publication: 2013005930/17.

(130006654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2013.

Venus Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 172.150.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé unique de la Société, Mercury Finance S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 Décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013005914/19.

(130006056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2013.

International Seafood Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.405,00.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 147.673.

I. Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de façon exceptionnelle en date du 24 décembre 2012 au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen

5^{ème} et 6^{ème} Résolutions:

L'Assemblée Générale accepte la démission de M. Romain THILLENS en tant que gérant de catégorie B avec effet immédiat et décide de le remplacer par Mme Cornelia METTLEN, résidant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen pour une durée indéterminée.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse du gérant Monsieur Christophe BLONDEAU ayant désormais son adresse au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERNATIONAL SEAFOOD HOLDINGS S.à r.l.

Référence de publication: 2013008644/18.

(130010044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Lux GSCP 6 / GSOP Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.
R.C.S. Luxembourg B 153.759.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 juin 2010, acte publié au Mémorial C n° 1535

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lux GSCP 6 / GSOP Debt S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013007008/15.

(130008241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.
